

C'est également M. de Villenoisy qui, par sa pétition à l'Assemblée sur la capitulation de Metz, a puissamment contribué à la mise en jugement de l'ex-marchal Bazaine.

Ainsi que nous l'avions annoncé dernièrement, dit l'Emancipateur, il avait été décidé qu'aucune réception solennelle ne serait faite à Son Éminence le Cardinal avant son retour de Rome. Mais l'autorité préfectorale n'a point cru devoir attendre jusqu'à une époque plus éloignée.

Ordre a donc été donné de rendre les honneurs civils et militaires à Mgr l'Archevêque le jour même de sa rentrée, c'est-à-dire mardi.

Les fidèles de Cambrai sont pris un peu au dépourvu. Mais ils trouveront dans leur zèle et dans leur affection les moyens de suppléer au temps qui leur manque pour l'ornementation et la décoration des rues.

Décidément, dit le même journal, la remise solennelle à Rome des chapeaux cardinaux sera différée jusqu'à une époque meilleure. Impossible de célébrer maintenant de grandes fêtes religieuses dans la Rome des Papes qui est plus que jamais en deuil. L'état du Sacré-Collège demandait une création de cardinaux pour faire face aux éventualités. Elle a eu lieu. Le St-Père s'en tient là, et les nouvelles Eminences, pourvues régulièrement de la barette cardinale sont, en dehors de quelques points, relatifs au cérémonial, en possession de tous les droits attachés à leur pourpre sacré.

La fermeture de la chasse à tir est annoncée pour le 31 de ce mois, mais la date n'est pas encore officielle.

Nous croyons tenir de bonne source que la foire se tiendra cette année sur le boulevard. Outre le cirque Rancy, grand nombre de marchands, de propriétaires de spectacles de toute sorte, ont déjà fait la demande d'emplacements.

La Grande-Harmonie donnera à ses membres honoraires un concert vocal et instrumental, lundi 19 janvier à sept heures très-précises, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Plusieurs artistes de grand mérite prêteront leur concours à cette solennité musicale, qui s'annonce comme devant être très-brillante.

Les agriculteurs commencent à désirer vivement quelques jours de gelée piquante. Les blés toutefois et les récoltes hivernales sont jusqu'à présent en excellentes conditions. Les plantes parasites sont assez nombreuses; mais on signale dans nos campagnes peu d'animaux nuisibles au développement de la végétation.

La police de sûreté a fait l'une de ces dernières nuits une razzia superbe. Cinq individus de 20 à 30 ans ont été cueillis sur de la paille, dans un hangar au hameau du Hutin. Tous sont en état de vagabondage et vivent du produit de leurs vols.

Braam Henri, sans profession et sans domicile, a été trouvé, lui, couché sur la place St-Martin, dans une voiture. Surpris par un sergent de ville, il s'est montré fort étonné d'être ainsi dérangé, et a répondu à l'agent qui lui demandait ses papiers, qu'il n'était pas en chemin de fer et qu'il n'avait pas à montrer de billet. Le sergent de ville l'a néanmoins conduit au poste.

Monsieur en descendit, qui le pria de lui montrer la propriété. Il y consentit de mauvaise grâce, grognant contre tout ces visiteurs impertuns qui lui faisaient perdre son temps, et conduisit l'étranger au pas de course à travers les champs et les prairies qui faisaient partie de son exploitation, sans lui laisser le temps de rien examiner.

Chemin faisant, il dénigrait toute la culture : les terres étaient mauvaises, les prairies trop sèches ou trop humides; il fallait travailler comme un esclave pour gagner de misérables récoltes. Le vieillard, tout en sueur, faisait de temps à autre quelques observations, mais Rœcks y répondait d'une façon si malhonnête, qu'il lui ferma la bouche. Alors l'étranger lui dit qu'il ne le retiendrait pas plus longtemps et qu'il resterait jusqu'au lendemain pour tout voir à son aise.

« Votre propriétaire, ajouta-t-il, m'a assuré que vous me prêteriez volontiers un lit pour une nuit. D'ailleurs, je vous récompenserai bien.

Rœcks répondit brutalement qu'il n'avait pas de lit disponible, que tous ses domestiques étaient aux champs et qu'il ne pouvait lui offrir qu'un plat de pommes de terre. Le vieux monsieur s'éloigna mécontent, et Rœcks, en le voyant partir, se frota les mains d'un air de triomphe. Le visiteur retourna du côté des champs et rencontra un peu plus loin un vieux paysan qui travaillait courageusement au milieu de ses enfants. Il lui demanda quelques renseignements

Les cabarets tenus rue de la Fosse-aux-Chênes et du Chemin-de-Fer, par les frères Lecat, actuellement à la maison d'arrêt de Lille, viennent d'être fermés par mesure administrative. Les frères Lecat, nous l'avons dit, étaient enrôleurs pour les Indes Néerlandaises, et afin de se rendre la tâche plus facile, ils auraient fabriqué de fausses pièces pour les jeunes gens qu'ils exploitaient.

Samedi, un chauffeur de chez M. Cordonnier, fabricant de tissus, rue de Nouveaux, le sieur Morghem, a voulu nettoyer sa machine pendant qu'elle était en mouvement. Sa main gauche, prise entre le cylindre et l'écrou, a été mutilée, et il aura à supporter une incapacité de travail de plusieurs jours.

Un habitant de la rue de Wasquehal, M. Dujaugnier, a trouvé cette nuit, en rentrant chez lui, sa femme pendue au pied de son lit. Cette malheureuse ne jouissait pas, paraît-il, de toutes ses facultés mentales.

Un mauvais sujet, le sieur Ponthier Arthur, âgé de 16 ans, qui n'avait pas voulu travailler depuis plusieurs jours, et auquel son aïeul faisait des reproches, a injurié et frappé même le vieillard qui l'a élevé. Les voisins, témoins de ce fait, ont aussitôt porté plainte, et Ponthier a été arrêté.

Le tribunal de simple police de Tourcoing, dans son audience du 8 janvier 1874, a statué sur 38 affaires ayant amené à la barre 54 prévenus, qui se répartissent comme suit :

Infraction à la police des cabarets, 11; infraction à la police des logements, 10; police du roulage, 4; travaux sans autorisation 1; embarras de la voie publique, 4; chien non muselé, 1; passage sur un champ ensemencé, 1; ivresse manifeste, 6; violences et tapage, 16. 11 journées de prison ont été infligées, et 113 fr. d'amende.

Dans la nuit du 9 au 10 courant, un incendie a consumé en la commune de Louvil, canton de Cysoing, trois meules d'hivernage, appartenant au sieur Brocart, cultivateur. La perte est de 2,500 francs, il y a assurance. La cause de l'incendie est ignorée.

La maison d'arrêt de Douai vient d'être le théâtre d'une audacieuse tentative d'évasion.

Le nommé Hoel Désiré, qui avait fait partie de la bande du contrebandier Delannoy, raconte l'Ami du temple, a voulu imiter l'exploit de son fameux chef à la prison de Lille, de concert avec Hermans Charles, sujet belge de la pire espèce.

Se trouvant ensemble vers six heures du soir, dans le préau, l'un des deux condamnés lança, autour d'un des crochets en saillies dissimulés sur le toit pour retenir les échelles en cas de travaux de réparations, une forte ficelle servant à coudre les paillassons qui se confectionnent dans la prison. Une pelote assez lourde avait été attachée à l'une des extrémités pour faciliter cette opération; à l'autre se trouvait une corde à nœuds composée de tresses préparées pour la fabrication des paillassons, dont nous venons de parler.

Une fois cette corde hissée, Hoel et Hermans parvinrent à gagner le faite du toit qu'ils parcoururent à califourchon pour arriver à la chapelle et s'échapper par les bâtiments de la gendarmerie qui

font suite et donnent sur la place Saint-Vaast. C'est alors que le fils de M. Duffot, gardien en chef de la maison d'arrêt, les aperçut et donna l'éveil. Immédiatement, M. Duffot père, avec une entente et une promptitude qui méritent tous les éloges, fit cerner tous les bâtiments, envoya le gardien Lagache dans les couloirs de ronde pour empêcher la descente des forçats et se rendit ensuite dans la cour des condamnés pour savoir ce que les fugitifs étaient devenus. Une pierre qui vint tomber près de lui, l'avertit qu'ils étaient encore sur le toit de l'aile droite de la prison. Le gardien chef les somma de se rendre ou sinon qu'il allait donner l'ordre de faire feu. L'un d'eux se décida alors à quitter une cheminée derrière laquelle il se dérobait et à descendre au moyen de la corde qui avait servi à son ascension. Ce n'est que sur la démonstration de l'échec de leur tentative faite par son co-détenu, que le second se rendit.

Hoel et Hermans sont maintenant aux fers, en attendant leur transfèrement, qui ne peut tarder. Hermans est l'un des condamnés qui injuria la Cour, le 21 novembre dernier, après sa condamnation à dix ans de travaux forcés, et se livra envers son complice Smet à des voies de faits qui obligèrent la gendarmerie à réquisitionner. Quant à Hoel, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, le 12 novembre dernier, pour rébellion à main armée contre la douane.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 JANVIER. — Charles Vandevorder, rue Bernard. — Emile Delcroix, rue Latérale. — Guillaume De Rycke, rue des Angès. — Flore Parent, rue de Lille. — Malvina Vlieghe, rue de la Redoute. — Gustave Samerville, rue de l'Hommelet. — Jules Huyghe, rue des Fondettes. — François Desutter, au Ruchon. — Médard Debacquer, rue de l'Épéule.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 JANVIER. — Bachelte Delté, à la Malocouse. — Marie-Louise Duponchiel, au Clinquet. — Céline-Julienne Bonte, rue du Blanc-Seau. — Louis-Xavier-Joseph Bouche, Fin de la Guerre.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 JANVIER.

Charles Vandevorder, rue Bernard. — Emile Delcroix, rue Latérale. — Guillaume De Rycke, rue des Angès. — Flore Parent, rue de Lille. — Malvina Vlieghe, rue de la Redoute. — Gustave Samerville, rue de l'Hommelet. — Jules Huyghe, rue des Fondettes. — François Desutter, au Ruchon. — Médard Debacquer, rue de l'Épéule.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 JANVIER.

Joseph B-unin, 60 ans, blanchisseur, rue de la Concordie. — Marie Eyerick, 25 jours, rue des Fleurs. — Louise Dujardin, 37 ans, rentière, rue du Chemin de Fer. — Marie Samain, 75 ans, ménagère, rue d'Arcole. — Julien Mercier, 7 mois, rue Cadeau.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 11 JANVIER.

Polidore Delbaer, 22 ans, boucher, et Adolphe François, 25 ans, sans profession. — Victor Laubier, 30 ans, comptable et Juliette Tranoy, 26 ans, sans profession. — Jules Wiotberbert, directeur des messageries nationales, et Clotilde Delcourt, sans profession. — Aloise Davogele, 29 ans, tisserand, et Elisa Bouchery, 36 ans, éplucheuse. — Gustave Labitte, 26 ans, tisseur de laine, et Eugénie Guiot, 26 ans, ménagère. — Pierre Arimans, 24 ans, tisserand, et Eugénie Marès, 24 ans, tisserande. — Charles Desmedt, 23 ans, marchand-ferrail, et Marianne Pillaert, 23 ans, soigneuse.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 JANVIER.

Bachelte Delté, à la Malocouse. — Marie-Louise Duponchiel, au Clinquet. — Céline-Julienne Bonte, rue du Blanc-Seau. — Louis-Xavier-Joseph Bouche, Fin de la Guerre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 JANVIER.

Jean-Baptiste-Joseph Grau, 75 ans et 13

jours, rentier, rue de Lille. — Constant-Charles Joseph Spillaert, 10 mois, rue des Bons Enfants. — Yves-Amand Vanoverbergh, 76 ans, sans profession, rue Nationale, Hôpital Civil.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DELREUX-D'HONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle FLORENCE DELREUX, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1874, à l'âge de 15 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 13 Janvier, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth.

Ils sont aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du mois qui sera célébré le mercredi 11 février prochain, à 9 heures.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 86.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille VANOYE-ROUSSELLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur NARCISSE VANOYE, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1874, dans sa cinquante-septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 14 janvier 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

Les Vigiles seront chantées le mardi 13 courant, à 4 heures.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 23.

Faits Divers

Le président de la République a remis la croix d'officier de la légion d'honneur aux deux aînés, MM. Capil et Lucciardi, et celle de chevalier aux trois gardes nobles, comte Calacequi, comte Salinier et marquis du Cliaque.

On annonce l'arrestation de M. Arrosou, ancien commandant des franc-tireurs pendant le siège de Paris.

On se souvient du dernier épisode de la Ville du Héros. Le Trimonlain avait dû recevoir à son bord les passagers recueillis par le Loch-Earn dont les avaries étaient des plus graves. — Hier la Compagnie Transatlantique, pour remercier le capitaine du Trimonlain, lui faisait cadeau d'un magnifique canotomètre de chez Béguet.

M. le conseiller Destreux, qui avait été frappé d'une attaque d'apoplexie à la cour d'appel, va un peu mieux, mais il n'a pas encore recouvré la parole ni l'usage du bras droit. Cependant l'intelligence est nette; il a voulu mais sans succès écrire quelques mots de la main gauche.

C'est le frère Calixte, fondateur de l'école normale de Rouen, qui remplira les fonctions de supérieur général des frères des écoles chrétiennes jusqu'à l'élection du successeur du frère Philippe. On croit même que le frère Calixte sera élu supérieur général.

M^{me} la marchande de Mac-Mahon a tenu à s'occuper elle-même des préparatifs de la fête de jeudi prochain. Elle est venue hier, à trois heures, donner un coup d'œil aux travaux que l'on exécute en ce moment au palais de l'Élysée.

Nous lisons dans le Volkszeitung de Berlin du 10 :

Le prince Bismark n'est pas encore tout à fait rétabli. Il a déclaré, dit-on, qu'il était capable de faire une longue promenade à cheval sans éprouver d'affection nerveuse, mais que la marche l'exposait à être tout à coup atteint par sa fatale névralgie et à ne pas pouvoir aller plus loin.

La manufacture d'armes de Saint-Etienne, la plus importante de l'Etat, est ce moment en pleine activité. Près de 2,000 fusils sont fabriqués par jour.

Les pièces de fer seules sont forgées, polies et assemblées à la manufacture, les bois de fusils sont faits en ville, dans des ateliers particuliers.

Deux anciennes usines particulières ont été achetées par l'Etat, pourvues de machines et appropriées à leur nouvelle destination.

Le nombre des ouvriers qui travaillent à la manufacture, ses annexes et les divers ateliers, dépasse 2,000.

A l'extérieur, on n'est pas sans le savoir; le ministre, averti de la présence de nombreux émissaires allemands et italiens en France, a donné l'ordre aux directeurs des manufactures d'armes, des fondries et en général de tous les établissements militaires d'exercer une active surveillance sur le personnel sous leurs ordres; il leur a prescrit de l'accorder de permissions de visiter les bâtiments militaires qu'aux personnes connues pour leur parfaite honnêteté. Encore faut-il qu'elles soient munies de recommandations sérieuses.

Le sabre-baïonnette subit quelques changements; la lame sera presque droite, au lieu d'être légèrement courbée, et son fourreau sera en cuir noir, avec garnitures en cuir. Le poids de l'arme ne sera pas changé.

La petite ville de Locminé (Morbihan), dominée depuis longtemps par les influences révolutionnaires et administrées par un maire appartenant au parti radical, a été, le 1^{er} janvier, le théâtre de désordres à la suite desquels M. le préfet du Morbihan a suspendu pour deux mois ce magistrat coupable de trop de tendresse pour les émeutiers.

Le parti radical français vient d'éprouver une grande perte.

Mégy, qui s'illustra sous l'Empire par l'assassinat d'un agent de police, et qui devint dès lors un des chefs du parti révolutionnaire; Mégy, que M. Gréville fit sortir, le 4 septembre, de la prison de Mazas; Mégy, qui, pendant la Commune, commandait le fort d'Issy, vient de mourir à New-York. Il s'est suicidé et attend un enterrement civil.

LES SEPT ASSASSINATS DE SEINE-ET-OISE.— Nous avons déjà eu l'occasion de parler des mystérieux assassins qui se commettent depuis quelques temps dans le département de Seine-et-Oise. La consternation est universelle dans le canton de Limours. Sept crimes ont été commis à des distances très rapprochées et la justice n'a pas encore réussi à mettre la main sur un coupable. C'est un fait sans précédents dans les annales judiciaires.

Le premier assassinat remonte au mois de janvier 1873. Les victimes étaient les époux Tupin. Le mari, ancien garde-chasse de M. le marquis de la Ferté, était récemment entré au service de M. de Périgny; ils habitaient une maison située dans le parc, lequel est mal clos. La demeure du garde était voisine d'une ferme et donnait sur un étroit sentier, seule voie par laquelle époux Tupin pussent sortir de chez eux.

Un soir, des traces de sang furent découvertes dans ce sentier. On accourut à la maison des époux Tupin, qu'on n'avait pas vus depuis trois jours; on les trouva assassinés, la tête séparée du tronc. La femme avait été tuée la première, alors qu'elle était seule; le mari l'avait ensuite au moment où il rentrait chez lui. Il va sans dire que la maison avait été mise au pillage. Les soupçons se portèrent sur un ancien franc-tireur et sur un ancien soigneur; mais, faute de preuves, les deux inculpés furent presque immédiatement relâchés.

Le second crime fut commis à Vaugrigneuse, le 24 septembre. M. le curé de Vaugrigneuse devait s'absenter dans la soirée; mais une circonstance fortuite le fit demeurer chez lui. Il était couché, quand il entendit sa bonne, la femme Duhamel, crier : A l'assassin ! Il se leva en toute hâte et tira un coup de pistolet au hasard pour appeler du secours. En effet, l'instituteur, M. Legagneux, accourut avec sa femme; pendant ce temps, M. le curé, toujours armé, descendait et trouvait sa bonne baignée dans son sang. Comme les époux Tupin, c'est à la tête que les assassins avaient frappé, à l'aide d'une hachette de maçon. La pauvre femme revint à elle et est aujourd'hui rétablie; mais tout ce qu'elle put dire, c'est qu'elle n'avait vu qu'un individu dans l'obscurité, mais sans avoir pu distinguer son visage. Cependant des indices purent faire croire que le crime avait eu plusieurs auteurs.

Deux jours après, le 20 septembre, un troisième meurtre était commis au hameau du Marais, à dix kilomètres de Limours, sur la personne d'un ancien tailleur nommé Bunet. Comme le sieur Tupin, c'est au moment où il rentrait chez lui, qu'il dut être frappé. La maison avait été ensuite dévalisée; on avait même complètement déshabillé la victime pour la fouiller, de peur qu'elle n'eût sur elle quelque argent, comme le bruit s'en était répandu sur les époux Tupin, après le meurtre. Nouvelle preuve que les assassins habitaient le pays et étaient au courant de tous les bruits qui s'y répandaient.

Néanmoins une somme importante leur échappa; cette somme, représentée par des billets de banque, avait été cachée par Bunet derrière des tableaux, contre le mur. Ce meurtre, comme les précédents, demeura impuni. On découvrit des traces de pas se dirigeant du côté de Vaugrigneuse, et ce fut tout. Des meurtriers, aucun indice.

Le 13 novembre, nouveau crime, à Ferges-les-Bains, sur la personne d'un vieillard de soixante-trois ans, le sieur Duval. Cette fois, non-seulement tous les meubles avaient été fouillés et pillés, mais encore toutes les gravures ou les murs avaient été retournés. Les assassins avaient entendu dire que leur dernière victime avait caché là une somme oubliée par eux. Quelques indices firent croire cette fois que le fils de Duval était l'assassin. On l'arrêta; mais, pendant qu'il était en prison, un nouveau meurtre eut lieu. Duval fut relâché.

Le dernier crime remonte au 24 décembre pendant la nuit de Noël. Nous en avons donné les détails. Les victimes furent cette fois deux vieilles demoiselles, les sœurs Denise et Anastasie Boujou. Le meurtre fut donc commis vers neuf heures. Malgré la rapidité des assassins, une somme considérable, cachée dans un matelas, leur échappa.

Nous disons le dernier crime; nous nous trompons. En effet, une dépêche télégraphique adressée hier soir au Figaro, et publiée ce matin par ce journal, annonce que deux nouveaux assassins viendraient d'être commis dans les environs de Limours.

Les détails manquent encore; mais on comprend dans quelle terreur doit être plongée la population de ce pays.

Quels sont les coupables, évidemment toujours les mêmes, de cette longue série de crimes ? C'est ce que l'on ne peut dire encore, ni même présumer d'une manière précise. Ce n'est le fait suivant, que nous lisons à l'instinct dans le Journal de Chartres, pourrait bien guider la justice dans des investigations définitives :

Dimanche 4 janvier, vers une heure de l'après-midi, trois groupes de bohémiques qui campaient ensemble à l'extrémité du pavé de Bonneval, à Chartres ont été arrêtés par la gendarmerie et amenés dans la cour de la caserne avec leurs voitures et leur matériel. Un grand nombre de curieux s'attrouperont bientôt devant la grille fermée et gardée par un factionnaire. Pendant ce temps-là les gendarmes avaient garrotté les hommes de la bande et fouillé dans les voitures pour s'emparer de tout ce qui leur paraissait suspect. Puis les bohémiques furent emmenés à la prison, d'où ils partirent le lendemain pour Rambouillet. Les voitures et les chevaux laissés en fourrière ont pris hier mercredi la même direction.

Différents bruits circulent sur cette arrestation, la plupart empreints d'une évidente exagération. La vérité est qu'elle a été motivée par une dépêche du parquet de Rambouillet parvenue la veille. Ces bohémiques seraient soupçonnés d'un assassinat commis, pendant la nuit du 23 au 24 décembre, sur la personne des demoiselles Boujou, restées à Vaugrigneuse, commune du canton de Limours (Seine-et-Oise). Cinq autres assassinats ont eu lieu en 1873 dans les environs de Vaugrigneuse; et l'effroi est grand dans ce pays.

DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se pressant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIFIERS, système américain SANS RESORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER DENTISTE

55, rue d'Angoulême, 11668